

ACTES DU LEVANT ET DU COUCHANT

Après l'occupation autrichienne, en septembre 1794, les quatre anciennes sections sont renommées : les sections Egalité, Liberté, Brutus et Fraternité (ou Sans-culottes) remplacent les sections ND-la-Grande, St-Jacques, St Nicolas, Ste Elisabeth (ex ND-de-la-Chaussée), et le culte de la déesse Raison est établi. Les sections Liberté et Egalité forment l'arrondissement du Couchant, les deux autres l'arrondissement du Levant. Le nouveau nom des sections n'apparaît pas dans les actes, les actes étant rédigés par arrondissement.

Le premier officier public est Bernard Carez Pillon au Levant, François Truffaut au Couchant, mais dès frimaire an IV¹, c'est le même officier d'Etat civil, souvent un membre de l'administration municipale qui opère (Caffeau, Cellier, Deleau, Prouveur, Mortier...). La loi du 28 pluviôse an VIII stipule que le maire est officier d'Etat civil.

Les actes vont d'abord être enregistrés à la suite des actes d'Etat civil réalisés avant l'occupation espagnole, sans discontinuité sur les registres des sections Ste-Elisabeth pour le Levant et Notre-Dame-la-Grande puis St-Jacques² pour le Couchant. Même la numérotation des actes est continue.

Les actes commencent en général vers le 25 fructidor an II (11 septembre 1794), parfois en enregistrant des actes antérieurs. Les actes religieux se terminant vers le 15 août 1794, il y a donc là **une lacune de 3 à 4 semaines**.

A partir de l'an III, les actes de chaque année et de chaque type vont être précédés d'un procès-verbal de cote et paraphe manuscrit ou non rappelant la loi du 20 septembre 1792 et précisant le type d'acte (N, M, D, divorces, publications de mariage) et l'arrondissement concerné.



Préambule mariages an IV Levant (collection départementale R 037 v 11) (Le nom de l'arrondissement est écrit en marge)

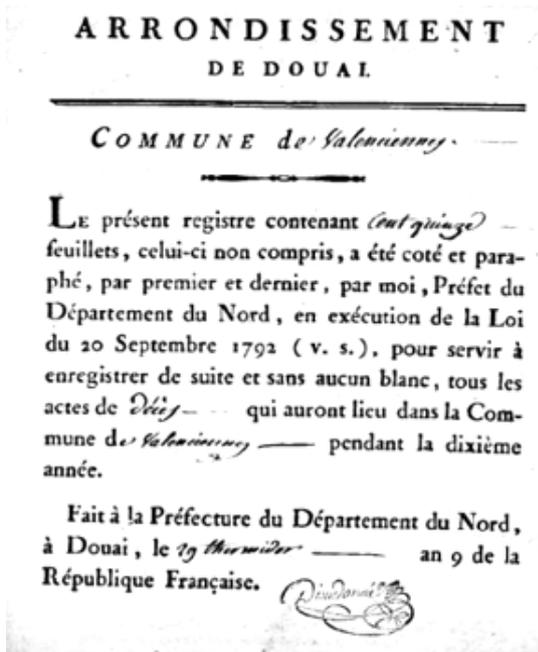


Préambule pour le registre des mariages et divorces an IX pour l'arrondissement du Levant (collection départementale R 037 v 353. Valenciennes fait maintenant partie de l'arrondissement de Douay. On notera que le mot arrondissement correspond à deux entités distinctes.

Le nom de l'arrondissement n'apparaît plus à partir de l'an X dans le procès-verbal de cote et paraphe, mais on notera que le formulaire imprimé ne s'y prêtait pas. Ce préambule est signé par le préfet.

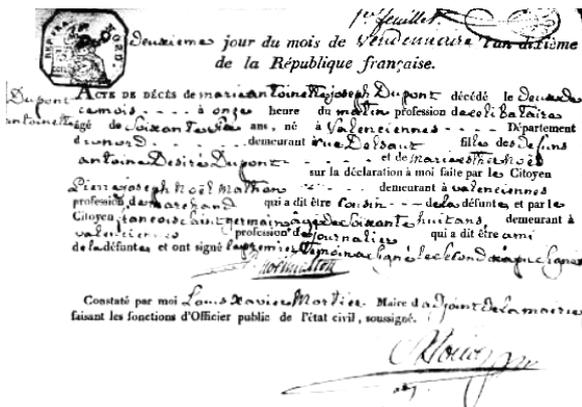
¹ Les chiffres romains pour désigner l'année n'étaient pas utilisés à l'époque.

² Suite des M de l'an III



Préambule décès an X pour le Levant (collection départementale R 037 v 1111). Cette fois, la page procès-verbal n'est plus comptée comme premier feuillet. L'arrondissement au sein de la ville n'est pas précisé.

A partir de l'an X, les actes sont écrits sur un formulaire.



Formulaire utilisé pour les actes de l'an X (collection départementale R 037 v 1112 - Levant)

A partir de l'an X pour les mariages, de l'an XI pour les naissances et décès, il n'y a plus de distinction entre le Levant et le Couchant. Dans la collection départementale, les actes de mariages et de décès du 1^{er} semestre de l'an XI font suite aux actes du Couchant (microfilms R 039 et R 040). Ceux des naissances et des décès 2nd semestre sont sur un registre différent (R 041).

En ce qui concerne les divorces, la situation est compliquée. Pour les derniers mois de l'an II et le tout début de l'an III, les divorces sont inscrits parmi les mariages. En l'an III, des registres spécifiques ont été consacrés aux divorces dans les deux arrondissements. Pour les ans IV, V, VI, on ne trouve conservé dans la collection départementale qu'un seul registre, tantôt du Levant, tantôt du Couchant et on peut penser qu'un même registre a été utilisé pour les deux arrondissements, même si le procès-verbal de cote et paraphe n'en mentionne qu'un (Couchant an V), le même officier public officiant dans les deux arrondissements à partir de l'an IV. On ne trouve qu'un seul divorce pour l'an VII. Pour l'an VIII et l'an VIII, on trouve les divorces parmi les mariages dans arrondissement du Couchant. Pour l'an XI, il existe un registre spécifique commun.

ARRONDISSEMENTS DU LEVANT ET DU COUCHANT

Delhaji
 aujourd'hui trente et un de juillet l'an sept cent quatre vingt trois, l'an
 deuxième de la république française, d'après la déclaration faite en la maison
 commune de Valenciennes par dominiq^{ue} Joseph Delhaji, que l'heure de la
 naissance en légitime mariage est advenue aujourd'hui le cinq heures
 du matin d'un enfant femelle auquel il a donné pour prénom le s^{eu}l
 romain, d'après cette déclaration et la représentation de l'enfant n'ayant
 pu avoir lieu avec des embarras ; j^{eu} *Delhaji* *Joseph* procureur
 officiel public des sections de notre Dame la grande et de sainte
 Elisabeth de cette dite Commune, j'ai rédigé le présent acte, le jour,
 mois et an que dessus.

Procureur officiel
Joseph Delhaji

Le s^{eu}l Procureur gérant a fait lire au greffe civil de
 la ville de Valenciennes le présent registre le sept de décembre
 mil sept cent quatre vingt trois. *Delhaji* procureur civil

Marie Cuyeur le sixième septième jour de fructidor, l'an mil -
 Joseph le sept cent quatre vingt quatre deuxième de la République
 française, à dix heures du matin, par devant moi, Bernard
 ... l'officier public de l'arrondissement du Levant

Extrait montrant la continuité des actes d'Etat civil avant et après l'occupation espagnole sur un même registre (ici N de la section Ste-Elisabeth – N arrondissement Levant) (collection départementale)

.... Collection départementale numérisée ■ Lacunes couvertes par la collection communale □ Lacunes non couvertes communale

	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	
	an II	an III	an IV	an V	an VI	an VII	an VIII	an IX	an X	an XI	
LEVANT (L)	N	→ Fin occupation autrichienne						← Consulat			L+C
	Pub M	13/09 R020	15/12 R020	02/05 R020		R036				R041	
	M	14/09		R040							
	Div		28/08			R037					
	D	03/03 R021	R037	07/08 R037		(L+C)?	R037				
COUCHANT (C)	N	11/09 R021	18/09 R021	13/12					R039		
	Pub M				R038				R039 (non doubles)		
	M				R040						
	Div	15/09 R021	19/11 R028	17/06				+ Divorces (ans VIII et IX)		L+C	
	D	12/09 R021	05/12 C R037	16/04 R037	07/07 R037			R039		L+C	

Présence des actes dans la collection départementale avec le n° de microfilm correspondant. Les quelques lacunes constatées dans les NMD sont comblées par la collection communale, ce qui n'est pas le cas pour les publications de mariage.

**1. ACTES DE LA COLLECTION
DEPARTEMENTALE**

1.1 ACTES DU LEVANT

Les actes correspondants sont numérisés comme suit :

Levant

R 020

v 549D-579 : N 27 fructidor an II (13 septembre 1794) – 25 frimaire an III (15 décembre 1794)

R 036

v 3-1057 : N 14 prairial an III (2 juin 1795) - 1^{er} complémentaire an X (18 septembre 1802)

R 040

v 546D-634 : Publication promesses de M 28 fructidor an II (14 septembre 1794) - 23 fructidor an IV (09 septembre 1796)

v 819-872 : Publication promesses de M 5 vendémiaire an V (26 septembre 1796) – 18 nivôse an VII (7 janvier 1799)

R 021

v 527-593 : D 24 fructidor 1794 (10 septembre) - 4 fructidor an III (21 août 1795)

v 594-597 : table alphabétique des décès

R 037

v 4-381 : M 11 fructidor an III (28 août 1795) – 28 fructidor an IX (15 septembre 1801)

v 403-406 : Divorces 13 ventôse an III (3 mars 1795) – 20 thermidor an IV (7 août 1796)

v 383-397 : Divorces an VI (9 vendémiaire soit 30 septembre 1797 – 28 thermidor soit 15 août 1798)
v 413-1177 : D 6 fructidor an III (23 août 1795) – 5^e jour complémentaire an X (22 septembre 1802)

Les actes de naissances, décès et de publications de promesse de mariage suivent sans discontinuité ceux de la section Ste Elisabeth enregistrés avant l'occupation autrichienne. Le contenu, conforme à la loi, ne varie pas.

1.1.1 Naissances

Le registre des naissances reprend le 27 fructidor 1794 (13 septembre) et on enregistre quelques naissances antérieures. L'officier public enregistre les naissances jusqu'au 25 frimaire an III (15 décembre 1794).

On trouve ensuite, à partir du 14 prairial an III (2 juin 1795), un registre *supplémentaire* destiné aux naissances pour le Levant pendant le reste de l'an III (R 036 v3), ce qui montre qu'il existait un registre pour les quelques mois précédents. NB : Cette lacune est couverte par la collection communale.

Le contenu de l'acte est très complet.

Pour l'an X et l'an XI, les registres sont pré-remplis.

Les actes s'étendent jusqu'à la fin de l'an XI, mais le registre de l'an XI concerne les deux arrondissements.

Date de l'acte *Cinq jours du mois de prairial troisième année républicaine*

Nom officier signataire *Pascal Bellion*

Nom, profession, âge, lieu de naissance et domicile du père *Duval dans cette commune lequel accompagné de Bernard Joseph Dufour bourgeois âgé de vingt sept ans et de Jean Desvilles épouse du précédent âgé de vingt trois ans tout demeurant dans cette commune*

Nom, âge de la mère mention épouse légitime *Marie Barbe de la Motte âgée de vingt huit ans son épouse en légitime mariage*

Date et heure de la naissance *le 17 prairial an III à cinq heures du matin*

Sexe et prénom de l'enfant *Sophie Bernard*

Parenté des témoins à l'enfant *Le père et le grand-père*

Signatures *Pascal Bellion, Bernard Joseph Dufour, Jean Desvilles*

Acte de naissance du 17 prairial an III (R036 v6)

 17 thermidor an VII

De cinquième jour du mois de Vendémiaire an dixième de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Josephine Dufossart né le 17 prairial an III

enfant trouvé à dix heures du soir dans la rue du Grand Fossart dont le procès verbal est déposé à l'hospice général

Le sexe de l'enfant a été reconnu être d'un sexe féminin âgé de quinze jours

premier témoin Victor marlier Directeur des enfants trouvés

second témoin François Brassart négociant demeurant rue du Fossart

sur la réquisition à nous faite par le citoyen Chiercheville conjuge de l'ancien maire de Valenciennes

et ont signé *Victor Marlier, François Brassart, Louis Mortier*

Constaté suivant la Loi par moi Louis Mortier Maire de Valenciennes faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, sousigné.

Louis Mortier

Premier acte de l'an X (R036 v 969). Il concerne un enfant trouvé dans la rue du Grand Fossart, âgé de quinze jours. On l'appellera Joséphine Dufossart. Un autre enfant trouvé reçut le même patronyme le 21 thermidor an VII.

1.1.2 Publications des promesses de mariage

Les publications des promesses de mariage reprennent à partir de septembre 1794 à la suite des actes d'avant l'occupation autrichienne.

On donne ici les nom et prénoms des futurs conjoints, ceux de leurs parents, leur lieu de naissance, la commune où ils sont domiciliés, ainsi que leur âge plus, jusqu'au 24 vendémiaire an III, celui de leurs parents !

L'an mil sept cent quatre vingt quatre, deuxième année de la République Française le vingt huit fructidor, moi Bernard Joseph Carez officier public greffier nommé le dix neuf fructidor à l'effet de recevoir l'acte de mariage, mariage et de ce conformement à la Loi du vingt septembre mil sept cent quatre vingt sous. (Deux s'ils ai ce jourd'hui heures du midi publiés à haute voix devant la porte principale et principale de la maison commune de Valenciennes que Casimire Cournelle employé aux bureaux des Magasin de Valenciennes, âgé de vingt huit ans, fils légitime de Casimire Cournelle, cent deux ans, Cournelle domiciliés en la commune de Lezly grand alby en haynaut d'une part. Et de Caroline Joseph Baifis âgée de vingt et un an, demeurant en cette ville rue du Pont Delbaux a fille légitime d'Adrien Joseph Baifis employé aux bureaux de mines d'Anzin, âgé de cinquante huit ans, et de Marie Antoinette Marcy son épouse âgée de quarante quatre ans, tous deux domiciliés à Anzin d'autre part, entendus et dignes par moi dans tiers jour l'acte de leur mariage, d'après ce j'ai en exécution de la Loi fait afficher la présente publication par extrait en la principale porte de la maison commune de Valenciennes.

Fait le jour moie et au susdit. /

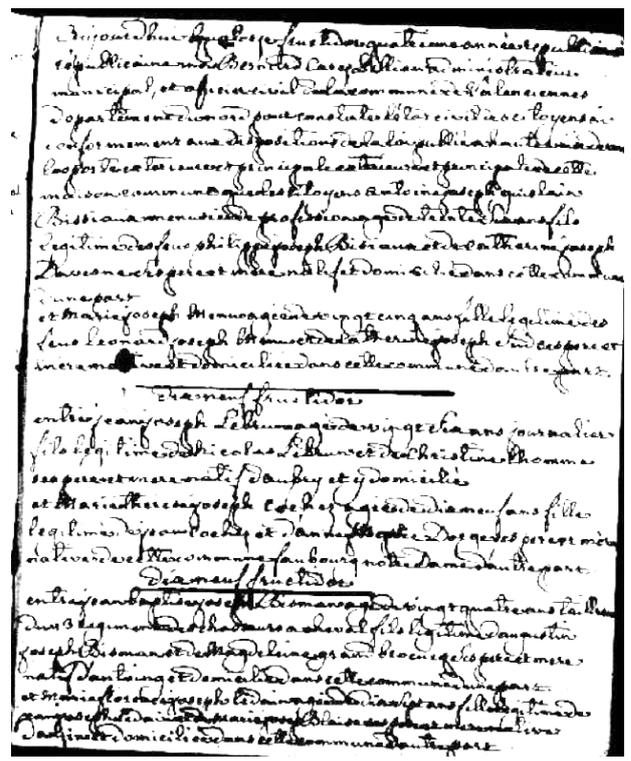
Carez Pillon
79 prairial

Publication de mariage du 28 fructidor 1794 an II (14 septembre 1794) (R 040 v 546)

La publication est affichée en la principale porte de la maison commune.

L'officier public Carez-Pillon signe les actes jusqu'au 3 prairial an III. A partir du 29 vendémiaire an IV (20 octobre 1794), le dernier paragraphe (les futurs) entendent (faire) rédiger dans x jours l'acte de mariage (...) après l'affichage de la présente déclaration est complètement omis.

A partir du 9 thermidor an IV, le rédacteur ne rédige plus qu'un paragraphe d'introduction donnant le nom et la fonction de l'officier d'état civil par page.



Publication des promesses de trois mariages (14 fructidor an IV) (R 040 v 633)

Les publications de mariage disponibles finissent le 7 nivôse an VII (15 janvier 1799).

Elles sont suivies par un acte constatant le consentement de parents et voisins pour le mariage d'une mineure (18 nivôse an VII, v 872) puis d'un extrait du registre des publications de mariage de Vendegies au Bois.

1.1.3 Mariages

Les actes de mariages pour la fin de l'an II et le début de l'an III, après l'occupation manquent. Ils devraient être écrits à la suite des actes de mariage de la section Ste-Elisabeth datant d'avant l'occupation qui, on l'a vu, manquent aussi. Ces actes se retrouvent dans la collection communale (registre n° 270).

Les actes de mariage de la collection départementale commencent le 11 fructidor an III (28 août 1795) (donc lacune d'une année). Le préambule indique que c'est un registre supplémentaire pour la continuation de l'enregistrement des mariages. Le registre pour les mois précédents a donc existé.

1.1.5 Décès

Les actes de décès ne présentent pas de lacunes jusqu'à la fin de l'an III.

☺ Le troisième décès daté du 29 fructidor 1794 (soit cinq jours après le départ des Autrichiens) est celui d'un sous-lieutenant au régiment Gradisca, natif d'*Esclavonie*. Un des témoins est le chirurgien-major dans le régiment du Prince de Ligne, au service de l'Empereur. C'est le seul décès de soldat pour cette période dans ce registre (R 021 v 528).

☺ Le 17 vendémiaire 1794, on retire de l'eau une personne qui est tombée de cheval et s'est noyée. Les vêtements de l'homme sont décrits. Il avait 770 livres dans son portefeuille (v 537).

1.2 ACTES DU COUCHANT

Les actes correspondants sont numérisés comme suit :

R 021
v 279-285 : N 25 fructidor an II (11 septembre 1794 - 2^e jour sans culottide an II (18 septembre 1794)
v 286-288 : Table des naissances 1793-1794
v 320D - 337 : M 29 fructidor an II (15 septembre 1794) - 9 frimaire an III (29 novembre 1794)
v 706D-797 : D 26 fructidor an II (12 septembre 1794) – 27 germinal an III (16 avril 1795)

R 028
v 1329-1357 : M (civil) 17 frimaire an III (7 décembre 1794) - 24³ prairial an III (17 juin 1795)

R 037
v 407-412 : Divorces an III (15 frimaire soit 5 décembre 1794 – 25 floréal soit 14 mai 1795)
v 398-402 : Divorces an V (10 ventôse soit 28 février 1797 – 4 germinal soit 24 mars 1797)

R 038⁴

³ Le dernier acte est daté du 4 par erreur.

⁴ Plusieurs pages ont été numérisées deux fois voir trois fois.

v 3-1285 : N 23 brumaire an III (13 décembre 1794) - 21 prairial an IX (10 juin 1801)

R 039

v 4-36 : N 15 prairial an IX (4 juin 1801)⁵ – 5 jour complémentaire an IX (22 septembre 1801)

v 37-43 : N 25 fructidor an IX (12 septembre 1801) - 5 jour complémentaire an IX (22 septembre 1801)

v 44-133 : N an X + table alphabétique an X

v 232-254 : M 3 messidor an III (21 juin 1795) – 6 fructidor an III (23 août 1795)

v 224-231 : M 6 fructidor an III – 1 vendémiaire an IV (23 septembre 1795)

v 136-223 : M 3 vendémiaire an IV (25 septembre 1795) – 15 vendémiaire an V

v 255-437 : M 11 vendémiaire an V⁶ – an VI

v 438-439 : D 4 vendémiaire an VIII – 5 vendémiaire an VIII⁷

v 440 : Divorce 8 vendémiaire an VII

v 441-733 : M an VII – 4 jour complémentaire an XI

v 734-737 : Divorces an XI

v 738-741 : table mariages an XI

v 745-1277 : D 19 messidor an III (7 juillet 1795 - 8 thermidor an VII (26 juillet 1799)

R 040

v 4-536 : D 6 thermidor an VII (24 juillet 1799) – an XI (septembre 1803)

v 701D-749 : Publications promesses de M 26 fructidor an II (12 septembre 1794) – 26 floréal an III (15 mai 1795)

v 658D-659 : Publications promesses de M 1^{er} prairial an III (20 mai 1795) – 9 prairial an III

v 750-818 : Publications promesses de M 13 pluviôse an IV (2 février 1796) – 17 ventôse an VII (7 mars 1799)

Les N, M, D et les publications de mariage de l'arrondissement du Couchant vont d'abord être enregistrés à la suite des actes de la section Notre-Dame-la-Grande à partir des environs du 10 septembre 1794 (R 021). Quelques actes vont concerner des faits précédant cette date - ainsi, une naissance ayant eu lieu le 19

⁵ La première vue est une double numérisation.

⁶ Les premières pages des actes de l'an V sont été ainsi numérisées deux fois !

⁷ Les deux actes de décès R 039 v 438-439 sont des doubles des numérisations des actes présents dans le R 040 v 24 et 25.

fructidor an II (5 septembre 1794) est déclarée le 25 -, mais on peut penser qu'il y a un manque de 3 semaines depuis les derniers BMS conservés.

Lorsque les feuillets de ces registres furent tous utilisés, les actes furent enregistrés à la suite des actes de la section de St-Jacques (R 038, R 028, R 039).

Les actes ne sont plus rédigés dans la maison commune mais au domicile de l'officier public (provisoire puis confirmé) François Joseph Truffaut, rue des ci-devant Récollets qui sera qualifié plus tard de « bureau public ».

1.2.1 Actes de naissances

a) Sur le registre des naissances est indiquée sur papier libre l'observation suivante (R 021 v 280) :

Il est à observer que le registre servant aux enregistrements des naissances, a été abandonné depuis la reddition de cette place de Valenciennes aux Autrichiens, jusqu'au vingt quatre fructidor & un an républicain, qui n'a été remis par la municipalité, Les enregistrements des naissances qui ont été fait depuis l'époque de la reddition dans les registres des paroisses, Les curés ayant repris leurs fonctions.
Truffaut Officier public provisoire de l'arrondissement de Couchant

Il est à observer que le registre servant aux enregistrements des naissances a été abandonné depuis la reddition de cette place de Valenciennes aux Autrichiens jusqu'au 24 fructidor 2^{ème} année républicaine⁸ qui m'a été remis par la municipalité.

Les enregistrements des naissances qui ont été fait depuis cette époque doivent se trouver dans les registres des paroisses, les curés ayant repris leurs fonctions. Signé Truffaut, officier public provisoire de l'arrondissement du Couchant.

Les premiers actes commencent par l'enregistrement de quelques actes en retard (le premier, du 19 fructidor). Ils se terminent aux derniers jours de l'an II (18 septembre 1794). Il est alors noté ceci :

Remis par les naissances sur le registre de naissance de la section St Jacques p 27.

Renvoyé pour les naissances sur les registres de naissance de la section St Jacques p 27. Malheureusement ceux-ci manquent dans la collection départementale !

Ce premier registre se termine par une table alphabétique des naissances tant pour le 1^{er} semestre 1793 que pour cette période de 1794 (163 actes).

b) Les actes conservés dans cette collection reprennent le 23 brumaire an III (13 décembre 1794) (R 038), d'où une lacune de trois mois. Cette lacune est couverte par la collection communale. Le registre continue jusqu'en l'an IX.

Le 6 prairial an III (25 mai 1795), François Truffaut signe son dernier acte de naissance. Il est remplacé par Philippe Louis Joseph Caffeau.

Des prénoms républicains apparaissent : Liberté Catherine, Brutus, Marguerite Egalité, Numa, Jean Baptiste Joseph Républicain, mais en nombre limité.

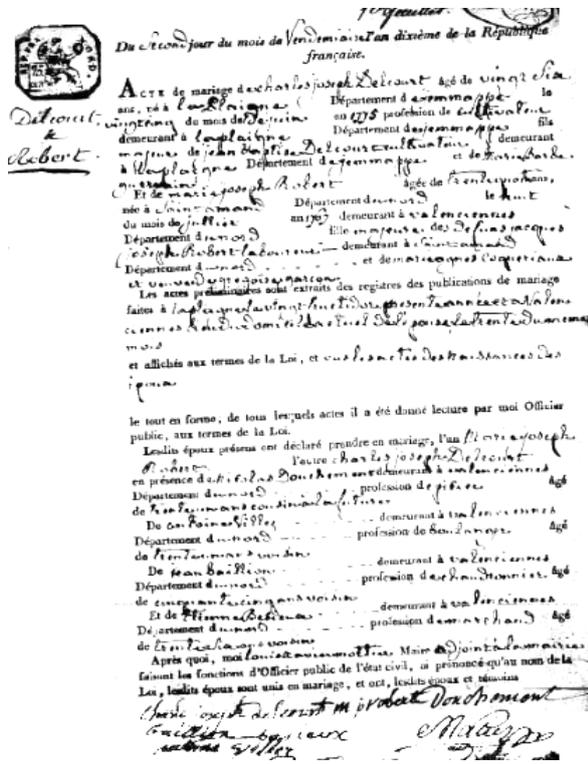
Les enfants nés hors mariage restent présentés par l'accoucheuse. On ne parle pas du père (conformément à la loi) mais on donne volontiers le nom des parents de la mère, son âge, son adresse.

⁸ 10 septembre 1794

divorces : 19 et 21 brumaire an III (R 021 v 331 G et 332D).

Le procès-verbal de l'an VIII indique un registre de mariage, mais on y trouve un divorce par consentement mutuel (18 nivôse an VIII – R 039 v 518). Le préambule de l'an IX indique un registre de mariages et divorces. Il contient un divorce pour absence depuis plus de 5 ans de l'époux, ci-devant notaire public (27 prairial an IX, v 582). Un autre divorce du 27 messidor an IX l'est par consentement mutuel, comme celui du 18 fructidor (v 600).

Les actes de mariage sont écrits sur un formulaire proposé du début de l'an X jusqu'à la fin de l'an XII (sauf quand le formulaire vient à manquer : thermidor an XI). Du coup, le registre est consacré aux seuls mariages. Comme on le verra, il y a un registre spécifique pour les divorces de l'an XI. N'y aurait-il eu aucun divorce en l'an X ?



Premier acte de mariage sur formulaire - 2 vendémiaire an X (v 604)

Dans le registre de l'an XI, on trouve le report de quatre mariages religieux effectués à l'étranger en 1797 et 1798 (v 714, 716, 718, 724), dont trois à Hambourg. Ces mariages sont inscrits en exécution du titre 5 chapitre 2

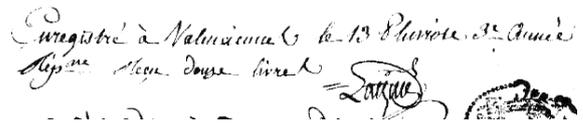
article 164 de la sixième loi relative aux mariages.

Trois des mariages concernent les familles Lelièvre et/ou Serret⁹. Ces familles de négociants originaires de Valenciennes s'étaient établies à Hambourg à l'époque, tout comme des membres des familles Hamoir, Pourtalès, Vanot cités comme témoins.

1.3.5 Actes de divorce

Les actes de divorce du Couchant conservés ne concernent que l'an III, l'an V, l'an VII et l'an XI.

Pour l'an III, après un procès-verbal indiquant un registre pour le Couchant et signé le 23 brumaire an III (13 novembre 1794), sont conservés 5 divorces, le premier daté du 15 frimaire (5 décembre 1794), tous pour raison d'absence ou d'abandon (de 6 mois à 12 ans). Un acte est relatif à l'absence de l'épouse. En marge, est noté l'enregistrement de l'acte, avec un droit à payer exprimé en livres.



Extrait d'un acte de divorce de l'an III (R 037 v 410)- Enregistré à Valenciennes le 13 pluviose 3^{ème} année Rép^{ne} Reçu douze livres

Comme on le verra avec la collection communale, il y a eu des divorces avant le 23 brumaire an III. Ces actes ne sont pas présents dans la collection départementale.

Le registre de l'an V est aussi propre au Couchant. Il ne contient que deux divorces, la raison est l'incompatibilité d'humeur. Le 2^{ème} acte a été commencé le 3 germinal mais signé le 4, l'épouse s'opposant au divorce (v 401-402). Bizarrement le procès-verbal indique que 24 pages ont été cotées et paraphées (v 398), mais le dernier acte est réalisé sur un feuillet qui ne porte pas ces marques.

⁹ L'un a oublié d'être reporté dans la liste de ces mariages v 741 (mariage Lelièvre-Ferret du 8 mai 1797 enregistré v 724).

Le divorce de l'an VII (8 vendémiaire) est prononcé pour une absence de plus de cinq ans du mari (R 039 v 440)¹⁰.

Voir la rubrique mariages pour l'an VIII et IX. Pas trouvé de divorces pour l'an X.

L'an XI contient trois divorces. Le registre devrait couvrir les deux arrondissements. Le 1^{er} évoque un cas d'absence du mari depuis juin 1794, le deuxième une incompatibilité d'humeur et de caractère. Le 3^{ème} divorce est accordé à une épouse le 15 fructidor an XI, suite à la condamnation à 6 années de fer de son mari, suivant l'article 255 du code civil (R 039 v 736). Le 1^{er} acte, daté du 5 pluviôse an XI, sur une page volante, n'est pas complet bien qu'il contienne les signatures : il se termine par *après quoi moi*, la formule prononçant le divorce n'est pas écrite. Les deux autres, rédigés sur papier timbré, portent la mention d'un enregistrement payant, cette fois-ci en francs.

Extrait du divorce du 15 fructidor an XI (v 736)

Le timbre utilisé en l'an XI est le suivant :



¹⁰ L'absence de la numérisation du préambule empêche de vérifier qu'il s'agit du Couchant.

1.3.6 Actes de décès

Les actes de décès commencent le 26 fructidor an II et continueront jusqu'à la fin de l'an XI (septembre 1803) avec une interruption du 27 germinal an III (16 avril 1795) au D 19 messidor an III (7 juillet 1795).

☹ Un acte du 16 frimaire an III (6 décembre 1794) rapporte le décès d'une personne survenu le 29 juin 1793, blessé à mort Place verte (v 738).

☹ Plusieurs prisonniers russes décèdent à l'hôpital militaire : L'Étre Solokine (11 vendémiaire an IX), Théodore Antonoff (16 vendémiaire), Barthélémy Gribert, fusilier au régiment de Koseloff, né en Russie, avec pourtant un nom bien français (26 vendémiaire), Alexis Demetroff (1^{er} brumaire), Nitrita Procoroff (11 brumaire), Pancrate Prancratieue (15 brumaire). On trouve aussi l'acte de décès de quelques soldats français. Les témoins sont un infirmier major et un infirmier qui ne savent pas écrire¹¹.

Acte de décès du 3 vendémiaire an X (R 040 v 368) utilisant un formulaire

¹¹ Des troupes russes furent employées en Hollande à la solde de la Grande-Bretagne. *Pour acquérir l'estime de Paul Ier* qui haïssait les républicains, Bonaparte pourvut aux besoins des prisonniers russes, leur fournit vêtements et argent et ordonna qu'ils résideraient dans les départements du nord, dont le climat leur était plus favorable. Il les rendit finalement sans échange à la Russe après les avoir fait rhabiller de neuf. *Mémoires politiques et militaires sur les principaux événements arrivés depuis la conclusion du traité de Campo-Formio...* - T.E. Ritchie, P.F. Henry - 1804

h.m. *Mairie de Valenciennes, Département du Nord*
De Vingt-troisième jour du mois de Vendémiaire l'an
Nouveau de la République Française.
Cette des Dées de Bartholomy Gibot, âgé de
vingt-trois ans, né en Russie, prisonnier de guerre
entre-fusillé au Régiment de Kozloff, et décédé
le Vingt-trois Vendémiaire au Hôpital Militaire
Sur la déclaration à moi faite par André
Dechaette infirmier Major, âgé de quarante
Cinq ans, le par Joseph Valenciennes infirmier
âgé de cinquante ans, tous deux demeurant
au dit Hôpital j'inscris le présent acte qui
n'est pas signé pour ne savoir écrire.
Constaté Suivant l'acte par moi Antoine
Flouven Mairie de Valenciennes fait les
Fonctions d'Officier public de l'état civil soussigné.
Antoine Flouven

*Acte de décès d'un prisonnier russe à l'hôpital
militaire le 26 vendémiaire an IX (R 040 v
207)*

2 LES ACTES DE LA COLLECTION COMMUNALE

Les registres (non numérisés) de la collection communale se rapportant au Levant et au Couchant sont répertoriés comme suit :

270 N 1793 et an III	296 D an VII (L et C)
271 M 1793 et an III ¹²	297 N an VIII (L)
273 D 1793 et an III	298 N an VIII (C)
274 D 1793 et an III	299 M an VIII (L et C)
275 N an III (L)	300 D an VIII (L et C)
276 N an III (C)	301 N an IX (L)
277 M an III (L et C)	302 N an IX (C)
278 D an III (L et C)	303 M an IX (L et C)
279 N an IV(L)	304 D an IX (L et C)
280 N an IV (C)	305 N an X (L et C)
281 M an IV (L)	

¹² Le registre n° 272 se rapporte aux décès de ND-la-Grande de 1793.

282 M an IV (C)	306 M an X (L et C)
283 D an IV (L)	307 D an X (L et C)
284 D an IV (C)	308 N an XI
285 N an V (L)	309 M an XI
286 N an V (C)	310 D an XI
287 M an V (L et C)	311 N an XII
288 D an V (L et C)	312 M an XII
289 N an VI (L)	313 D an XII
290 N an VI (L et C)	314 N an XIII
291 M an VI (L et C)	315 Publication M an XI-an XIV
292 D an VI (L et C)	316 M an XIII
293 N an VII (L)	317 Divorces an III - an XIII (libellé incorrect : voir ci-dessous)
294 N an VII (C)	
295 M an VII (L et C)	

NB : la liste présente à la bibliothèque de Valenciennes indique en dernière colonne la référence des microfilms où se trouvent les actes correspondants de la collection départementale. Ces références sont en bonne partie erronées.

On remarquera qu'aucun libellé n'indique des publications de mariage.

Les premiers registres cités contiennent pour ce qui concerne le Levant et le Couchant :

- n° 270 : N
 - Levant an III (1^e partie) (27 fructidor 1794 soit 13/09/1794 – 25 frimaire an III soit 15/12/1794),
 - Levant an III (2^e partie) : Deux actes isolés (marqués feuillets 69 et 70) (26 fructidor 1794 soit 12/09/1794 – 4 complémentaire 1794 soit 20/09/1794), puis 25 frimaire an III soit 15/12/1794 – 18 prairial an III soit 06/06/1795
 - Couchant an II (25 fructidor an II soit 11/09/1794) – 2^e jour sans culottide an II soit 18/09/1794),
 - Couchant an III (1^e partie) (3^e jour sans culottide an II soit 19/09/1794 – 18 brumaire an III soit 08/11/1794)

ARRONDISSEMENTS DU LEVANT ET DU COUCHANT

- n° 271 :
 - M Levant fin an II et an III (1 jour sans culottide an II soit 17/09/1794 – 29 thermidor an III soit 16/08/1795),
NB : Il reste à vérifier si ce registre contient ou non des actes de divorce.
 - M Couchant III (1^e partie) (29 fructidor an II soit 15/09/1794 – 9 frimaire an III soit 29/11/1794),
 - M Couchant an III (2^e partie) (17 frimaire an III soit 07/12/1794 – 24 prairial an III soit 17/06/1795),
 - Table Mariages *an I* en fait 1793-nivose an III pour les 4 sections avant l'occupation et les deux arrondissements après,

Section	Noms	Date	Page
Levant	Levant	24 nivose an 3	26
Levant	Levant	8. an III 1793	142
St-Nicolas	St-Nicolas	18. février 1793	15.
ND-la-Grande	ND-la-Grande	11. juin 1793	24.
ND-la-Grande	ND-la-Grande	11. juin 1793	24.
St Jacques	St Jacques	17. février 1793	14-12
St Jacques	St Jacques	9. avril 1793	13. 10
Couchant	Couchant	5. nivose an 3	24.

Extrait de la table des mariages (lettre A). Nous avons recherché le lieu des mariages dans les registres (en gras). Les chiffres à droite sont les numéros des feuillets où se trouvent les actes (V^o = verso)

- Table Divorces an I en fait 1793-nivose an III

Noms	Date	Section
Bernard & Sophie	22. Vent an 3. 13.	
Bernard & Sophie	13. nivose an 3. 95	
Dellain & Achille	21. An 3. 112.	M Couchant
Dellain & Achille	29. nivose 1793. 11.	M St Jacques

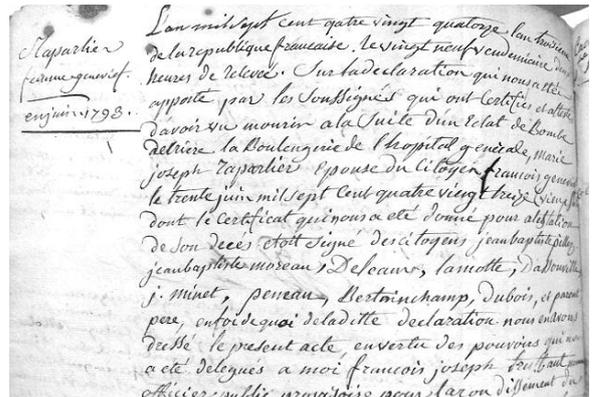
Extrait de la table des divorces pour la lettre B. Les deux derniers sont dans les actes de mariage. Les deux premiers pourraient être dans les actes de mariage du Levant.

Le premier couple s'est remarié le 18 juin 1806 en même temps que leur fille.

- n° 273 : D Levant an III (24 fructidor an II soit 10/09/1794 – 4 fructidor an III soit 21/08/1795)
- n° 274 : D

- Couchant an III (1^e partie) (26 fructidor an II soit 12/09/1794 – 27 germinal an III soit 16/04/1795),
- Couchant an III (2^e partie : 29 vendémiaire an III soit 20/10/1794 – 27 messidor an III soit 15/07/1795) (les dates restent à vérifier).

La 1^{ère} partie suit les actes de la section ND-la-Grande, la seconde ceux de St-Jacques. Il semblerait que l'officier public Truffaut ait continué à inscrire les actes de l'arrondissement suivant les anciennes sections pendant quelques mois.



Acte du 29 vendémiaire an III relatant un décès du 30 juin 1793 d'une femme décédée d'un éclat de bombe derrière la boulangerie de l'hôpital général. Registre 274.

- n°275 : N Levant an III (3^e partie) (14 prairial an 3 - 3^eme jour complémentaire de l'an 3),
- n°276 (registre de format 21 x 28 cm) : N Couchant an III (2^eme partie) (23 brumaire an III soit 13/11/1794 – dernier complémentaire an III, soit 22/09/1795), avec deux tables alphabétiques (avant et après le 1^{er} fructidor),
- n° 277 (registre de format 21 x 29 cm) : M Levant an III (2^eme partie) (11 fructidor an III soit 28/08/1795), M Couchant an III (3^eme partie) (3 messidor an III soit 21/06/1795 – 1 vendémiaire an IV soit 23/09/1795¹³)
- n° 278 (registre de format 21 x 28,5 cm) : D Levant (6 fructidor an III soit 23/08/1795 - 5 jour complémentaire an III

¹³ L'acte du 1^{er} vendémiaire n'est pas terminé : il est dit porté dans l'autre livre de la 4^e année républicaine.

ARRONDISSEMENTS DU LEVANT ET DU COUCHANT

soit 21/09/1795), Couchant (19 messidor an III soit 7 juillet 1795 – dernier jour complémentaire an III soit 22/09/1795)

A noter : le registre n° 295 contient outre les mariages de l'an VII pour le Levant et le Couchant et les tables annuelles associées, une table des divorces, peut-être pour les deux sections, avec deux divorces cités, l'un du 15 prairial, l'autre du 8 vendémiaire. On trouve l'acte du 15 prairial mais pas l'autre, alors que c'est l'inverse pour la collection départementale.

Les lacunes constatées de la collection départementale sont couvertes :

- pour les N Levant du 15/12/1794 au 02/06/1795 par le n° 270 (2^e partie)
- pour les M Levant de l'an II au début de l'an III (17/09/1794 jusqu'au 28/08/1795) par le n° 271
- pour les N Couchant du début de l'an III jusqu'au 23 brumaire an III par le n° 270 (N Couchant an III 1^e partie),
- pour les D Couchant du 17/04/1795 (28 germinal an III) au 06/07/1795 (18 messidor an III) par le n° 274 (2^e partie),

Le registre 315 contient en fait des attestations de publications de mariage faites dans d'autres communes : Prouvy, Bouchain, Morlanwez, Cambrai, Rouen, Sebourg, St-Vaast-la-Hague...

L'adjoint de la Commune de
Curgies faisant provisoirement
les fonctions de Maire

Au Citoyen Maire de la Ville
de Valenciennes.

J'ai l'honneur de Vous informer, Citoyen Maire,
que le mariage entre François Joseph Lequien
de cette Commune et Cordule Françoise Natale
Joseph Marrou de la Ville de Valenciennes a
été publié et affiché pour la première fois le
sept, et pour la deuxième fois le quatorze du
Mésidor de Messidor, Conformément au
Chapitre 3^e titre 2 de la loi du 20 Ventose dernier,
et Chapitre 2 titre 5 de celle du 26 du même
Mésidor.
Je Vous annonce en même temps qu'il n'a été
formé aucun empêchement ni opposition audit
mariage; et qu'en conséquence Vous pouvez
procéder.
J'ai l'honneur de Vous saluer

Lettre de l'adjoint de Curgies au maire de Valenciennes pour lui faire part de la publication d'un mariage, sans empêchement ni opposition (messidor an IX). Registre n°315.

Le registre 317 contient des actes de divorce de l'an III et l'an IV seulement, pour le Levant (13 ventôse an III soit 03/03/1795 – 17 (?) thermidor an IV soit 04/08/1796) puis pour le Couchant (15 frimaire an III soit 05/12/1794 – 25 floréal an III soit 14/05/1795), identiques aux premiers registres de la collection départementale.